

HAUSSE DU COÛT DE LA VIE ET RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE

Prévost innove avec le programme Réparabais

Il y a quatre ans, la Ville de Prévost devenait la première municipalité au Canada à proposer à ses citoyens un « éco-choix » : soit payer une redevance (éco-contribution) à l'achat de divers articles à usage unique, soit utiliser une solution alternative en vrac. Aujourd'hui, ce modèle innovant en matière d'éco-fiscalité permet de financer un nouveau programme d'aide à la réparation : le Réparabais.

Ces temps-ci, on est tous « cassés »

Au moment où l'inflation provoquée par le conflit commercial avec les États-Unis et la flambée des prix du pétrole plombe le pouvoir d'achat de chaque famille, le programme Réparabais se veut une aide financière à la réparation d'objets.

Aspirant également à réduire la production de déchets à la source, l'initiative permet le remboursement de 50 % du coût d'une réparation jusqu'à concurrence de 300 $ par année, par ménage.

Les biens personnels admissibles au remboursement de frais de réparation sont répartis en quatre catégories : les produits électroniques et électriques (ordinateur, tablette, téléphone cellulaire, téléviseur, console de jeux vidéo, outils, etc.), les produits électroménagers (réfrigérateur, laveuse, sécheuse, cuisinière, lave-vaisselle, four à micro-ondes, grille-pain, cafetière, climatiseur, barbecue, etc.), les vêtements et textiles (vêtements, chaussures, tentes, sacs de couchage, etc.), de même que les meubles et l'ébénisterie (table, chaise, sofa, lit, mobilier extérieur, etc.).

L'éco-fiscalité en renfort

En octobre 2025, la Ville de Magog innovait en annonçant le premier programme semblable d'aide financière à la réparation d'objets. Au-delà de différences dans les modalités, le Réparabais innove à son tour avec un modèle de financement qui ne repose aucunement sur la taxe foncière. C'est plutôt le Fonds pour la consommation responsable, créé par Prévost à l'occasion du lancement du programme d'éco-contribution en 2022, qui permet dorénavant à la Ville d'offrir une aide financière à la réparation d'objets. La Ville de Prévost choisi également d'inclure un vaste éventail de biens admissibles au programme.

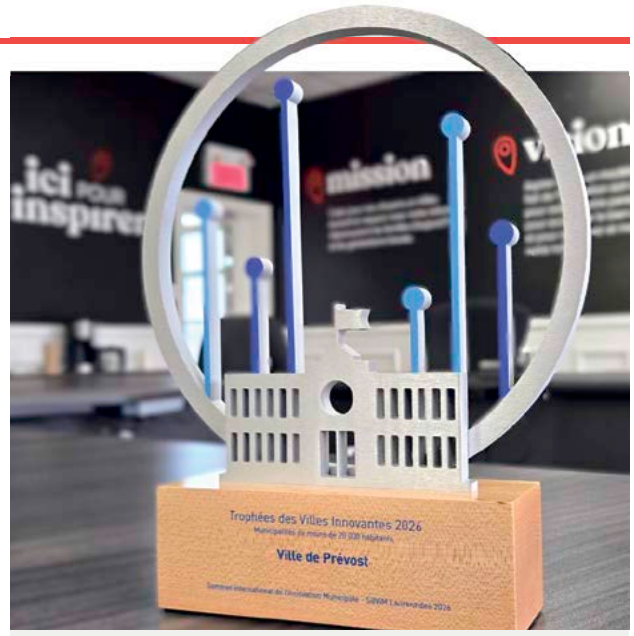
Depuis quatre ans, plus de 111 000 $ ont déjà été redistribués par le Fonds afin de soutenir près d'une dizaine d'initiatives écoresponsables sur le territoire de Prévost.

Enveloppe de 10 000 $ et citoyens mis au défi

En attribuant une première enveloppe de 10 000 $ au programme Réparabais, la Ville de Prévost met ses citoyens au défi d'épuiser cette enveloppe le plus rapidement possible en développant le réflexe de réparer un maximum de biens de consommation plutôt que de s'en procurer de nouveaux.

« Réparer plutôt que remplacer, c'est un geste qui est bon à la fois pour le portefeuille et pour l'environnement. Avec Réparabais, nous voulons donner un coup de pouce concret aux familles tout en encourageant des habitudes de consommation plus durable. Et surtout, nous pouvons le faire grâce aux sommes générées par notre Fonds pour la consommation responsable, sans solliciter davantage la taxe foncière », explique Paul Germain, maire de la Ville de Prévost.

Pour la liste complète des produits admissibles et l'ensemble des conditions du programme, le public est invité à visiter le site **reparabais.com**.



RECONNAISSANCE

Prévost lauréate du Trophée des villes innovantes 2026

En octobre dernier, la Ville de Prévost a reçu cette reconnaissance dans la catégorie des territoires québécois de moins de 20 000 habitants, à l'occasion du Sommet International de l'Innovation Municipale (SIIViM Laurentides), organisé par IVÉO.

Cette distinction récompense la culture municipale d'innovation à Prévost qui mise sur quatre principes : réduire, réutiliser, réinventer, décarboner.

Parmi les initiatives mises en valeur figure la réhabilitation du chemin du Lac-Écho, réalisée en collaboration avec l'École de technologie supérieure (ETS). Ce projet de recherche appliquée a permis de réutiliser sur place 100 % des matériaux existants de la chaussée, tout en générant une économie estimée à 40 % par rapport à une reconstruction traditionnelle.

Ce prix reconnait également la logique de circularité qui s'applique dans tous les domaines municipaux à Prévost, de l'écofiscalité qui finance de nombreuses initiatives durables aux règlements d'urbanisme favorisant la décarbonation, l'efficacité énergétique et la saine gestion des eaux.

Cette reconnaissance appartient surtout à toutes les équipes et à tous les partenaires qui osent expérimenter, mesurer, apprendre et transformer les défis municipaux en solutions innovatrices concrètes et reproductibles. Fidèle à sa devise « Ici pour inspirer », la Ville de Prévost entend poursuivre dans la voie de cette culture d'innovation et partager les solutions qui peuvent être reproduites ailleurs.